

Absent et excusé : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur MAHIEU est absent en début de séance.

1. Information

Madame HIROUX précise que le dépôt des candidatures pour le CCCA a été prolongé jusqu'au 31 mars 2025 en raison de la grève des services postaux.

2. Déclaration de politique générale : examen – décision.

Le Président signale que la DPC avait été présentée en séance du 23 janvier 2025 mais n'avait pas été soumise au vote car le document n'avait pas été mis à disposition des conseillers. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que cela répare une erreur administrative. Il souhaite qu'un plan de rénovation des voiries à six ans soit élaboré via un inventaire à dresser. Attendre les appels à projet de la Région Wallonne n'est pas la panacée. L'espace multiconfessionnel est une très bonne chose tout comme l'installation de compteurs intelligents pour la consommation d'eau dans les bâtiments communaux. Pour le nouveau commissariat de police, il rappelle le regret de ne pas l'avoir intégré au centre administratif car il y aura un surcoût pour l'ensemble des habitants de la zone de police. En matière de mobilité douce, il n'existe que 2 pistes cyclables officielles sur l'entité. Il ne faut donc pas que les automobilistes s'énervent lorsqu'ils voient un cycliste sur nos routes car il est dans son droit. Il serait bon de faire aussi un plan pistes cyclables. Il faudra aussi répertorier les zones à réaménager car il n'y a plus beaucoup de terrains à bâtir à Antoing et de moins en moins dans les villages. Si l'on veut poursuivre l'essor de la ville et accueillir de nouveaux habitants, cela passera par ces zones. Les différentes commissions consultatives doivent redevenir des instances d'avis pour le Conseil Communal. L'aspect ludique doit rester secondaire. Des investissements sont annoncés au niveau commercial mais quand un bâtiment est en vente, il faut se renseigner au plus vite et se porter acquéreur ou s'inquiéter du projet qui y serait envisagé. Le développement du commerce en centre-ville est compliqué mais cela passera par des acquisitions qui seront mises à disposition d'indépendants, de commerçants à prix réduits. Pour la zone delta, le renouvellement du Gouvernement et des instances de l'intercommunale devraient permettre une nouvelle dynamique pour débloquer ce dossier. La création de logements tremplins est une bonne idée. Il n'y a plus de projets d'une certaine ampleur au niveau communal et il faudra y réfléchir. En matière de maisons de village, celle de Péronnes sera la bienvenue car c'est un village qui regorge d'associations qui en ont grandement besoin. Pour celle de Fontenoy, il faudra oser revoir sa copie. En ce qui concerne les écoles, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ espère que les containers à Fontenoy et Calonne auront disparu d'ici la fin de la législature. Ce ne sont pas des conditions optimales ni pour les enfants ni pour les enseignants. Il faut construire une extension à l'école de Fontenoy et trouver des solutions pour celle de Calonne. Pour le chargé de communication, le groupe GO y reste opposé. Au niveau sportif, le groupe GO soutiendra les projets envisagés. Enfin, pour la maison de jeunes, il faut espérer que le budget actuel de 660.000 € sera respecté et que les jeunes pourront quitter le bâtiment « Lenne » au mieux fin 2025, au pire courant 2026. Madame FARINEAU souhaite savoir si la plateforme envisagée pour gérer notamment la propreté publique était du type Betterstreet. Elle avait pu tester cette application à l'issue d'un salon des mandataires et celle-ci s'avérait très facile d'utilisation avec une interface pour le citoyen et une autre pour un membre du personnel technique à désigner. Cela permet de dialoguer en temps réel. En ce qui concerne les partenariats publics locaux, il faudrait d'abord

faire le bilan de celui qui existe avant d'envisager d'en créer d'autres. La proposition de définir les lieux de centralité dans le schéma de développement communal est assez abstraite et il faudrait expliquer ce que veulent dire ces termes. Lors de la précédente législature, la mise en place d'un agenda en ligne pour les événements avait été annoncée. Il s'agissait plutôt d'un simple texte diffusé sur le site internet communal. Cet agenda a tout simplement été abandonné et seuls y apparaissent les dates du marché de Noël et de la braderie 2025. Il serait bon de le maintenir à jour. En matière de taxes, le Collège peut-il confirmer que l'IPP restera à 7 % ? Par ailleurs, en quoi consistent les régies de quartier ? A la question de Madame FARINEAU, le Président confirme que l'application citée dans la DPC est bien Antoing Tourisme (Antoing en poche étant l'ancien nom envisagé pour cette application). Madame FARINEAU ajoute qu'une grosse compétition sera organisée le week-end du 23 mars sur le site du BMX et il faudra pouvoir accueillir les gens notamment des mobil homes. Une zone de camping est-elle également prévue pour cet événement ? Le Président signale que cette DPC vise avant tout à répondre aux souhaits exprimés par les citoyens et est ravi de constater que le Groupe GO trouve du sens dans ce document. Au niveau des commissions, le Collège restera attentif aux avis émis par ces instances. En ce qui concerne la zone delta, on peut en effet espérer concrétiser ce dossier au plus vite. En matière d'application pour le service travaux, la préférence du Collège va vers l'application développée par Be Wapp car les avis sont assez mitigés sur Betterstreet. Le bilan du PLP de Maubray a été présenté au Conseil Communal fin 2024 et était très positif. Même si cela doit toujours émaner d'une initiative citoyenne, la commune continuera à soutenir ce type de projet. La notion de centralité est une obligation qui va voir le jour en matière d'urbanisme. Un nouveau décret wallon impose aux communes d'intégrer les règles urbanistiques au travers d'un schéma de développement communal durant la présente législature. Bien qu'encore assez abstraite, la notion de centralité est très importante pour le futur car c'est dans ces zones que la densification de l'habitat pourra s'effectuer. Cela vise à lutter contre la bétonisation. En ce qui concerne l'agenda, celui mis en place n'était pas très fonctionnel contrairement à celui du Foyer socioculturel. Contact a été pris avec ce dernier afin de mettre en place le même système. En matière de taxes, l'objectif du Collège est de maintenir l'IPP à 7 % mais il faut rester très prudent quant à l'avenir et sur les décisions prises par les autres niveaux de pouvoir. Une régie de quartier, c'est une organisation faite au niveau d'un ensemble d'habitations sociales rattachées à une société de logements. Cela permet de réinsérer et de remettre au travail des habitants de ce quartier, assez éloignés du marché de l'emploi, avec l'accompagnement d'une médiatrice sociale qui s'occupe de les aider, les aiguiller dans leurs démarches. Les travaux confiés à cette régie peuvent être la gestion des espaces verts ou l'entretien des bâtiments. Ce personnel est encadré par un ouvrier-compagnon qui dispose d'une expertise, de compétences en la matière. Cela permet de les former au bénéfice de la collectivité. Cela augmente le sentiment d'appartenance à la communauté et au respect du travail réalisé. L'application Antoing Tourisme va poursuivre son développement en s'élargissant à nos partenaires et notamment ceux qui gravitent autour du Grand Large de Péronnes. Au niveau parkings, un projet est bien à l'étude pour un projet d'accueil de mobil homes sur l'ancien site du jet-ski. Pour l'organisation des 22 et 23 mars prochain, une réunion Planu a eu lieu et l'organisateur essaie de trouver un arrangement avec un propriétaire privé en vue de mettre en place un espace de camping. Un plan B lui a été proposé le long de la rue du Large. Quant au parking de délestage, on peut espérer qu'il soit opérationnel fin 2025/début 2026. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise que l'IPP restera à 7 % en 2025 mais il faut rester vigilant par rapport à ce qui sera demandé aux communes par le nouveau Gouvernement. L'objectif du Collège est bien de maintenir ce niveau de taxation pour l'IPP mais également pour les autres taxes. Monsieur BONNET estime que la DPC est très ambitieuse et attend de voir comment elle va être mise en oeuvre. De gros emprunts sont prévus et impacteront l'ordinaire. Le Président ajoute que, comme l'avait dit le Directeur financier, il faudra être prudent mais il faut aussi savoir se montrer ambitieux. Des projets subsidiés verront peut-être

le jour et l'une ou l'autre opportunité à saisir. A la demande de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ concernant les voiries, le Président propose de voir avec l'administration la faisabilité d'un inventaire. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son groupe est d'accord sur de nombreux points qui sont repris dans cette DPC mais il manque le volet financier.

Par 11 voix pour et 7 abstentions (Groupes GO et CC), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Représentation de la commune dans les intercommunales et organismes divers : examen – décision.

Lors du précédent Conseil Communal, certaines représentations reprises dans le tableau global avaient été laissées en suspens et les différents groupes politiques ont transmis leurs volontés. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ regrette que la représentation au sein des comités d'accompagnement se limite à une personne alors que les enjeux sont importants. Pour les Asbl RPYC et MT Bikers, même si cela se fait ailleurs, la présence du DG porte à discussion. Il serait bon de revoir les règles internes à ces différents organismes afin de permettre la présence de l'opposition dans ces organes.

Monsieur MAHIEU entre en séance.

Le Président rappelle que les patrons carriers sont intervenus en séance du Conseil Communal pour expliquer leur situation. Cela pourrait être renouvelé. Mais le Président verra la faisabilité d'un élargissement de la représentation dans ces instances. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise que les représentations au sein des ASBL communales ont bien été transmises par courrier mais la grève de la poste explique probablement les retards dans leur prise de connaissance. Monsieur BONNET précise que les nombreux changements au sein du Conseil Communal risquent de poser des problèmes de quorum au sein des organes de ces Asbl et qu'il est urgent de leur transmettre les représentations afin qu'elles puissent faire les choses dans les règles.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Personnel communal – Indemnité d'exhumation pour le fossoyeur et à (aux) l'ouvrier(s) l'accompagnant : examen – décision.

Le Président précise que :

Vu les modifications de législation en matière de sépultures (Décret du 14 février 2019 et Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019) ;

Vu le règlement sur les cimetières voté par le Conseil le 24 juin 2024 limitant les exhumations à celles dites techniques et à celles de confort uniquement pour les urnes (suite à ces modifications législatives) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 octobre 2015 fixant l'indemnité d'exhumation à une journée de congé pour le fossoyeur et l'ouvrier accompagnant le fossoyeur ;

Vu la demande du fossoyeur concernant l'indemnité l'octroyée ;

Il est proposé au Conseil communal de fixer l'indemnité d'exhumation à une majoration de 150 % des heures prestées et d'octroyer des chèques repas pour cette majoration d'heures au fossoyeur et à/aux ouvrier(s) accompagnant le fossoyeur.

L'autorisation d'exhumation désignera nommément l'/les ouvrier(s) accompagnant le fossoyeur chargé de son exécution.

La présente délibération sera d'application rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 et annule les délibérations antérieures ayant le même objet.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que la désignation du personnel accompagnant le fossoyeur en titre fait l'objet d'une demande en interne. Certains ouvriers ont parfois effectué ce genre de prestations par le passé dans le privé, d'autres ne désirent plus les faire pour des raisons qui leur sont propres. Si plusieurs ouvriers se proposent pour effectuer un même travail, le Collège procèdera à des arbitrages sur rapport du chef des services techniques.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Finances communales

Budget 2025 – Réformation - Décision du Collège Communal du 07/02/2025 par laquelle il réforme le budget 2025 sur base d'une information communiquée au Directeur Financier en date du 31/01/2025 : ratification

Le Président précise que le Directeur Financier a reçu un avis de réformation venant de la tutelle. Celle-ci l'a informé le 31 janvier qu'il n'était plus possible de puiser dans le fonds de réserve ordinaire pour équilibrer le budget ce qui impose de puiser dans les provisions pour ce faire. Une très bonne nouvelle est cependant arrivée entretemps au niveau de la zone de secours avec une augmentation de la dotation communale, non pas de 60 %, mais bien de 10 % soit un en moins de l'ordre de 142.500 € ce qui est rassurant. A la question de Monsieur BONNET, le Président confirme que le montant de provision utilisé sera bien affecté à une dépense liée à la crèche communale.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. CPAS

Budgets ordinaire et extraordinaire 2025 assortis du rapport financier (voir annexes).

Le Président précise que :

Vu le procès-verbal de concertation Ville – CPAS du 14 janvier 2025 ;

Vu le budget 2025 des services ordinaire et extraordinaire voté par le Conseil de l'Action sociale en séance du 03 février 2025 ;

Il est proposé d'approuver le budget 2025 des services ordinaire et extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale. L'intervention communale s'élève au montant de 2.011.843,88 €. Le Président tient à remercier la Directrice Générale du CPAS ainsi que la Directrice de la crèche, présentes ce soir, et les invite à remercier l'ensemble du personnel du CPAS.

Monsieur COURTOIS, Président du CPAS présente et commente le budget 2025 à l'aide d'un powerpoint :

« Le Budget Ordinaire 2025 du CPAS s'élève à 7.527.520,94 EUR, soit une augmentation de 475.967,84 EUR par rapport au Compte Budgétaire 2023. Il convient de rappeler qu'il existe, cette année et à la suite des élections, un décalage dans la présentation du Budget 2025.

Pour rappel, le Budget constitue un acte de prévision et d'autorisation. Il traduit en chiffres les prévisions des dépenses et des recettes nécessaires pour le bon fonctionnement quotidien du CPAS au cours de l'année budgétaire. Les charges relatives au personnel représentent la principale dépense du CPAS avec 4.798.672,34 EUR soit 64 % de notre Budget. Outre les augmentations barémiques naturelles, l'impact de l'indexation des salaires de 2 % prévue au 01/03/2025, représente une augmentation de 209.157,68 EUR par rapport aux prévisions du Budget 2024. Les 2 dernières lignes du tableau sont en rouge car, pour 2024, il s'agit des chiffres repris dans la Modification Budgétaire n°2 du Budget 2024 et, pour 2025, ceux qui vous sont présentés ce soir.

Depuis 2018, on constate donc une augmentation du Budget du CPAS de 42 %, passant de 5.318.000,00 EUR en 2018 à 7.527.000,00 EUR en 2025. Cette augmentation de plus de 2.209.000,00 EUR est à mettre en relation avec une augmentation de 48 % des frais de personnel pour la même période. En effet, depuis 2018, en plus des augmentations barémiques naturelles, il y a eu 11 dépassements de l'indice pivot des salaires, soit une augmentation de la masse salariale de plus de 1.564.000,00 EUR. On peut donc affirmer qu'il n'existe pas d'explosion incontrôlée du Budget du CPAS et que cette augmentation s'explique naturellement par la masse salariale qui représente, je le répète 64 % de notre Budget.

Au niveau des principales dépenses du Budget Ordinaire 2025, on peut noter que :

- La Maison de repos représente 43 % des dépenses du Budget total avec 3.228.348,48 EUR.*

Concernant le personnel, nous privilégierons, dans la mesure du possible, l'engagement d'APE, bien que cela soit plus compliqué surtout au niveau du personnel de soins. Nous constatons une stabilité des dépenses alimentaires à la Maison de repos, grâce au maintien des prix dans les différents marchés publics. En ce qui concerne les recettes de la fonction 8341, nous avons fait preuve de prudence quant au montant prévu pour l'intervention des résidents.

En effet, deux chambres individuelles au 2ème étage demeurent inoccupées. Elles nécessitent une rénovation en profondeur en raison des dégâts des eaux survenus lors des travaux de remplacement des toitures de la Maison de repos.

Pour information, le restaurant social au « Presque comme chez soi » a servi 751 repas au cours de l'année 2024.

- *L'aide sociale représente 1.274.886,22 EUR soit 17 % des dépenses du Budget 2025 :*

Je tiens à insister sur ce pourcentage de 17 %. Il est donc important de souligner que ce chiffre ne peut pas être considéré comme exorbitant ou disproportionné par rapport à la population d'Antoing. À titre de comparaison, le montant global de l'aide sociale représente 8 % du Budget de la Ville d'Antoing. Concernant les prévisions pour les RIS, nous avons inscrits une dépense identique à celle de 2024.

Ce chiffre a été établi en fonction du nombre de dossiers gérés par nos travailleurs sociaux, un nombre qui, pour l'instant, est en diminution. Nous clôturons l'année 2024 avec 56 RIS et la moyenne annuelle en 2024 est de 62 RIS.

La dépense prévue au Budget prend également en compte l'indexation des allocations sociales depuis le 1er février.

En réalité, si on fait la balance dépenses et recettes de transferts perçues de l'État fédéral, le coût net de l'aide sociale pour l'année 2025 s'élève à 405.000,00 EUR, ce qui correspond à 53,00 EUR par habitant.

- *L'administration générale du CPAS représente 11 % des dépenses avec 864.120,05 EUR.*

On remarque une diminution de la cotisation de responsabilisation grâce à l'engagement statutaire, à mi-temps, du Directeur financier commun avec la Ville.

- *Les titres-services représentent 715.188,82 EUR soit 10 % des dépenses du Budget 2025.*

Dans cette fonction, on observe la disparition du crédit budgétaire alloué aux frais de déplacements. En effet, ces frais ont été intégrés de manière globale dans l'article 111-01, relatif aux traitements du personnel. En 2024, les 24 aide-ménagères en titres-services ont presté 16.669 heures chez 160 bénéficiaires et 3.102 heures de repassage ont été effectuées pour une moyenne de 260 clients. La fonction 8449 couvre également les dépenses liées au Taxi Social. On constate une diminution des frais de leasing du véhicule, ce qui est parfaitement normal, car les conditions de location sont régulièrement mises à jour en fonction du recalcul des kilomètres parcourus. En 2024, une adaptation exceptionnelle avait été effectuée pour les années 2022 et 2023. Pour information, en 2024, le Taxi social a effectué 1.613 trajets.

- *La réinsertion socio-professionnelle (les articles 60) représente 6 % des dépenses avec 453.123,15 EUR.*

Malgré une charge administrative croissante et la complexité des dossiers sociaux, nous restons déterminés à accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, notamment à travers l'activation de l'Article 60.

Cet accompagnement repose sur un suivi personnalisé et s'appuie sur le professionnalisme de nos partenaires : la Résidence le Moulin, la Ville d'Antoing, la Ressourcerie « Le Carré », la

Matériauthèque, la Banque alimentaire et la Société de Logements du Haut Escaut. En 2024, grâce à leur soutien, 35 bénéficiaires du contrat Article 60 ont pu acquérir une expérience professionnelle précieuse, qui leur permettra, nous l'espérons, de trouver ou retrouver un emploi digne, stable et épanouissant.

Cependant, on peut constater au Budget une nette diminution des dépenses par rapport aux prévisions 2024. En effet, plusieurs contrats sont arrivés à échéance fin 2024, ensuite, il y a la réalité du terrain : d'une part, le nombre de RIS est en diminution et, d'autre part, il est parfois plus compliqué de procéder à la mise à l'emploi de certains bénéficiaires et il y a aussi l'absentéisme des bénéficiaires sous contrat. La réforme des allocations de chômage voulue par le Gouvernement Arizona limitera dans le temps les allocations à un maximum de 2 ans. On sait qu'il existera une série d'exceptions (par exemple les plus de 55 ans qui pourront justifier plus de 30 ans de carrière) mais tout cela est encore très flou pour le moment. Malheureusement, tous n'auront pas droit au RIS. En effet, le revenu d'intégration est un droit résiduaire et le CPAS n'intervient que si la personne n'a vraiment aucun autre moyen de subsistance. Se posera donc la problématique des cohabitants dont l'autre membre du ménage perçoit des revenus supérieurs au taux RIS « chef de ménage ». On sait aussi qu'après une longue période d'inactivité, se réinsérer dans le monde professionnel ne se fait pas sans difficulté. Il faudra donc que des moyens supplémentaires financiers et humains ainsi que des outils soient mis à la disposition des CPAS pour faire face à cette réforme afin de ne pas la faire peser sur les finances communales et, in fine, sur les citoyens.

En 2025, la dotation de la Ville passe à 2.011.843,88 EUR soit une augmentation de 46.539,29 EUR par rapport à la Modification Budgétaire n°2 du Budget 2024. Depuis 2018, on voit que la dotation de la Ville est donc passée de 1.347.000,00 EUR à 2.011.000,00 EUR. Cette augmentation représente, en 7 ans, un montant de 664.000,00 EUR, soit une progression linéaire annuelle de 95.000,00 EUR. Cette augmentation est importante, de l'ordre de 50 % sur 7 ans mais, là non plus il n'y a pas d'explosion de la dotation communale. Je rappelle que pour la même période, la masse salariale du CPAS a augmenté de 1.564.000,00 EUR soit 2,36 fois plus que le montant cumulé de la dotation. De plus, depuis 2018, la part représentée par la dotation de la Ville oscille toujours entre 25 et 27 % de notre Budget, avec un pic à 28 % en 2023. En 2025, l'augmentation de la dotation de la Ville couvrira 23 % de l'augmentation de la masse salariale du CPAS.

Au niveau du Budget Extraordinaire 2025, les dépenses d'investissements s'élèvent à 145.500,00 EUR. Le matériel est devenu obsolète (il date de plus de 20 ans) et fait face à des pannes régulières, entraînant des coûts de réparation élevés.

Des investissements sont prévus à la Maison de repos pour un montant total de 105.500,00 EUR :

- Un crédit budgétaire de 6.000,00 EUR est prévu pour l'achat d'un sèche-linge professionnel. Le sèche-linge était hors d'usage depuis fin décembre 2024.*

Afin de permettre la continuité des services de la Maison de repos et, comme le prévoit la Loi Organique des CPAS, notamment l'article 88 §2 alinéas 2 et 4 relatif aux circonstances imprévues et aux préjudices évidents, j'ai sollicité, en date du 17 janvier dernier, l'autorisation du Collège communal de pourvoir à la dépense relative à l'achat d'un nouveau sèche-linge professionnel sans que le Budget 2025 ne soit approuvé par la tutelle du Conseil communal. La dépense a été approuvée par le CAS le 03 février dernier, un marché a été passé et le sèche-linge a été installé. Cette dépense est donc inscrite pour régularisation dans le Budget Extraordinaire 2025.

- *Un crédit budgétaire de 25.000,00 EUR est prévu pour l'installation d'un nouveau four professionnel pour la cuisine.*
- *Un crédit budgétaire de 10.000,00 EUR est prévu pour le remplacement du lave-vaisselle industriel.*
- *Un crédit budgétaire de 60.000,00 EUR est inscrit pour le remplacement de 17 lits médicalisés avec matelas viscoélastiques et l'achat de matelas alternant à air afin de prévenir la formation d'escarres.*

Un crédit identique sera prévu, chaque année, durant 4 ans afin de remplacer l'entièreté des lits et des matelas des résidents de la Résidence la Moulin. Ces différents investissements seront couverts, en voies et moyens, par des emprunts.

- *L'acquisition d'une borne musicale mobile est également prévue. Elle sera installée dans l'accueil de la Maison de repos et servira aussi lors des animations organisées par l'ergothérapeute et l'animatrice.*

Cet achat représente un montant de 4.500,00 EUR et sera couvert par un prélèvement sur le Fonds de Réserve Extraordinaire.

- *Une dépense de 40.000,00 EUR est prévue pour les honoraires de l'auteur de projet relatif à la rénovation des toitures des habitations pour personnes âgées.*

En effet, après la rénovation des toitures de la Maison de repos, il est prévu de lancer une étude pour le remplacement complet des toitures des 15 habitations pour personnes âgées situées en face de la Résidence le Moulin. Ce vaste projet devra être budgétisé en 2026.

Un emprunt de 400.000,00 EUR est prévu, en voies et moyens de l'exercice antérieur millésimé 2023, afin de couvrir les dépenses relatives à la rénovation et la sécurisation des toitures de la Maison de repos. Ces dépenses avaient été inscrites au Budget Extraordinaire 2023 mais, en voies et moyens aucune recette n'avait été prévue. Le chantier touchant à sa fin, il est nécessaire de prévoir l'emprunt consolidé qui permettra de couvrir les dépenses.

Nous observons donc, dans le tableau de synthèse du service Extraordinaire 2025, un boni fictif de 400.000,00 EUR. Mais, ce montant vient compenser le déficit du Compte Extraordinaire 2023. C'est donc un jeu d'écritures budgétaires.

Actuellement, le Fonds de Réserve Ordinaire s'élève à 277.156,13 EUR, soit 3,7 % du Budget 2025. Le Fonds de Réserve Extraordinaire est quant à lui de 14.656,80 EUR.

En conclusion, le Budget 2025 du CPAS repose sur des prévisions rigoureuses et réalistes, en adéquation avec les enjeux auxquels nous devons faire face cette année. Il nous permettra de maintenir la qualité de nos services, afin de répondre efficacement aux besoins croissants de la population.

Les investissements prévus dans le cadre du Budget Extraordinaire s'inscrivent dans une démarche de renouvellement et de modernisation de nos infrastructures. Par ailleurs, un plan pluriannuel d'investissements devra être élaboré, dans le but de mieux maîtriser nos dépenses tout en ayant une vision claire à long terme.

Comme mentionné en introduction, un budget constitue avant tout un acte de prévision. Ainsi, tout au long de l'année 2025, nous devons veiller à la bonne exécution de ce budget et ajuster nos prévisions grâce aux modifications budgétaires, afin de les adapter au mieux à la réalité du terrain.

Cependant, il demeure essentiel de rester prudent et de continuer à gérer les deniers publics de manière responsable, car il est fort probable que les dépenses liées aux allocations sociales connaîtront une augmentation significative dans les années à venir à cause des décisions qui seront prises par la nouvelle majorité fédérale Arizona.

Sans anticiper le résultat du Compte 2024, je recommande vivement d'augmenter progressivement nos fonds de réserve, afin qu'ils puissent, tout au long de la législature, jouer un rôle d'amortisseur face à la hausse des dépenses sociales pour le Budget Ordinaire, ainsi qu'aux besoins nouveaux en matière d'investissement pour le Budget Extraordinaire.

Le CPAS se positionne comme un acteur central de la solidarité et du développement local, en apportant un soutien constant à chaque citoyen à travers une gamme variée de services.

Notre engagement repose sur une conviction forte : placer la dignité humaine et le respect des droits fondamentaux au cœur de toutes nos actions.

Nous nous engageons également à gérer les ressources publiques de manière transparente et responsable, tout en garantissant la qualité et l'efficacité des services que nous proposons.

Ensemble, nous œuvrons à construire une commune solidaire, dynamique et accueillante, où chaque citoyen peut trouver sa place et s'épanouir.

Pour terminer ma présentation, je souhaite adresser mes remerciements à l'ensemble du personnel de l'administration, du service social et de la Maison de repos pour le travail qu'ils effectuent au quotidien et qui est essentiel au bien-être de la population et des résidents.

Je tiens également à remercier mes collègues du Collège communal et les membres du Conseil de l'Action Sociale qui ont, à l'unanimité, soutenu le Budget que je viens de vous présenter.

Un remerciement particulier à Julie, Directrice générale du CPAS, et à Saverio, Directeur financier de notre Centre et Jessica, Directrice f.f. de la Résidence le Moulin, pour leur collaboration et leur disponibilité sans faille.

Enfin, merci à vous pour votre attention. »

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que les 3 membres du Conseil d'Action Sociale du Groupe GO désirent vivement remercier l'ensemble du personnel du CPAS en la personne notamment de sa Directrice générale, Madame ENGLEBERT, pour sa bienveillance et avoir fait preuve de pédagogie à l'égard des nouveaux conseillers qui débarquent et ne maîtrisent pas du tout les questions budgétaires et accessoirement de la présidence bien évidemment. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la situation est normalisée et stable. L'inquiétude n'est pas de mise pour l'instant mais on peut émettre quelques réserves pour l'avenir notamment les R.I.S. : 62 dossiers en 2024, espérons que ce chiffre n'augmente pas en 2025. C'est un montant de 875.000 € soit 17 % de l'aide sociale si on prend les R.I.S. et les articles 60 pour un montant de 481.000 €. Ce dernier chiffre est sensiblement revu à la baisse en 2025 avec un montant de 312.000 € soit 25 % de moins et autant de personnes en moins

remises au travail par ce biais. L'explication a été donnée aux Collègues à savoir qu'il était difficile de mettre au travail ces personnes pour diverses raisons. Ce sera un des enjeux fondamentaux du CPAS, comme pour les autres CPAS de la région. Il faut mettre des moyens, il faut débloquer du temps, il faut mettre de l'énergie en œuvre pour permettre à ces personnes de retrouver le chemin du travail, trouver de nouveaux partenaires (des entreprises sont en demande). Les conseillers GO maîtrisaient moins la médiation de dettes. Ce service fonctionne en synergie avec le CPAS de Brunehaut mais quel est le nombre de dossiers gérés en ce domaine ? C'est un service qui devra être renforcé si besoin car une personne surendettée se dirige vers une spirale infernale : on commence par ne plus payer les dépenses accessoires, puis on en arrive au loyer et, au pire des cas, on peut se retrouver dans des situations très précaires de problème de logement et, in fine, se retrouver à la rue. Actuellement, le CPAS gère 15 logements pour personnes âgées. L'objectif est tout à fait louable à savoir le maintien de l'autonomie des personnes plus âgées. Ce maintien à domicile est un challenge important pour l'avenir. Il faut donc aller plus loin et réfléchir notamment à des formules d'habitat intergénérationnel. D'autres communes sont déjà bien plus loin dans cette réflexion, notamment Tournai. C'est réfléchir à des zones résidentielles qui regroupent étudiants, familles et personnes âgées avec des espaces de vie communs. Il y a une demande en ce domaine. La résidence « Le Moulin » coûte de l'argent mais c'est un choix politique avec 67 lits et 65 résidents actuellement. Ce n'est pas simple mais, comme déjà demandé par le passé par Monsieur CHEVALIER, il faut prévoir une salle de kiné dans cette maison de repos. Les médecins le demandent et c'est important pour les patients. Il n'y a pas profusion de locaux au sein de la maison de repos mais cela serait un plus au niveau médical. Les services accessoires comme le taxi social restent importants également dans une commune semi-rurale comme Antoing. Le nettoyage à domicile profite à 163 bénéficiaires, chiffre pour le moins important. C'est non seulement un service à la population mais cela permet aussi à des personnes de trouver un emploi stable au sein d'un service public. Au niveau du repassage, le chiffre de 26 clients est plus surprenant (le Président rectifie, il s'agit de 260). Dans la DPC est indiquée la volonté de tendre vers une extension MRS, le groupe GO y est favorable et peut relayer le projet aux échelons supérieurs. Deux millions de dotation, c'est important même si cette dotation est relativement stable. Le groupe GO fera la comparaison avec d'autres communes semblables mais on doit être dans la norme. Le groupe GO votera pour ce budget avec une crainte pour les R.I.S. et un souhait à savoir mettre les moyens humains notamment au niveau du service réinsertion. Autre inquiétude : le devenir de l'ancien bâtiment Geldhof qui a été acheté en 2007 soit 8 ans. En janvier 2024, l'ancien président parlait d'une ressourcerie. On parlerait maintenant d'une surface commerciale. Est-on toujours dans cette lignée avec 8-9 logements aux étages ? 8 ans c'est long. Le bâtiment se détériore et devient un chancre en plein centre-ville. Il est vraiment temps de s'y atteler quitte à le faire passer dans le giron communal ou le céder au privé. Monsieur COURTOIS précise que les crédits prévus pour les articles 60 sont en baisse car en lien avec le nombre de R.I.S. qui est en nette diminution. Par contre, le temps et l'énergie est justement important au niveau des assistants sociaux en matière de réinsertion. Si le nombre de R.I.S. devait augmenter à l'avenir, des moyens supplémentaires seront effectivement consacrés aux articles 60 qui est un très bel outil. Au niveau du service de médiation de dettes, il y a actuellement 10 à 15 dossiers ouverts. En ce qui concerne la salle de kiné proposée par Monsieur CHEVALIER, il ressort, de discussions avec le médecin-coordonateur, les kinés qui fréquentent la maison de repos et les autres médecins que la demande n'est pas là hormis celle de Monsieur CHEVALIER. La faisabilité peut être étudiée mais c'est très compliqué car tous les espaces sont occupés. Madame LUCAS précise, qu'en MRS, il y a un kiné salarié qui peut prendre en charge les résidents. Monsieur COURTOIS confirme cette situation dans le cadre d'une MRS mais Antoing est une MRPA. Dans le futur, si le projet MRS venait à se concrétiser, cela serait envisageable mais à l'heure actuelle, la demande n'y est pas. Au niveau du bâtiment Geldhof, le dossier en est au stade du permis d'urbanisme et les plans ont été modifiés suite

aux remarques émises par la CCATM. Le rez-de-chaussée serait dédié à des cellules commerciales, à voir si ce sera une ressourcerie ou pas. Le dossier est toujours à l'état de projet mais est bien sur les rails. A l'intervention de Monsieur BONNET, Monsieur COURTOIS précise que les plans ont été adaptés par les architectes et transmis à l'urbanisme à Mons. Ce dossier revu sera présenté ultérieurement au Conseil de l'Action Sociale. A la question de Monsieur BONNET, Monsieur COURTOIS précise qu'il a comparé les chiffres de 2025 par rapport au compte budgétaire 2023 qui est le dernier compte approuvé. Le budget 2024 a déjà subi deux modifications budgétaires et le compte 2024 n'est pas encore arrêté. Monsieur BONNET signale que, lorsque Monsieur BILLOUEZ a pris la présidence du CPAS il y a dix ans, il y avait une centaine de R.I.S. Un gros travail a été réalisé avec les articles 60 et 61 et de nombreux partenariats ont été développés. Il est important de poursuivre cet effort et éviter de revenir à la situation connue il y a 10 ans. A la question de Monsieur BONNET, Monsieur COURTOIS précise qu'il n'y a pas de nomination prévue au niveau du personnel. Pour l'extraordinaire, Monsieur BONNET se dit surpris de constater que le fonds de réserve est complètement épuisé. C'est désolant de devoir faire un point au Collège Communal pour pouvoir acheter un sèche-linge. Dans la DPC, il n'est nullement expliqué comment il est envisagé de réalimenter ce fonds de réserve. On va pouvoir brader le patrimoine terrien du CPAS mais ce n'est pas une solution. Il faudra revenir vers le Conseil Communal et expliquer comment il est envisager de reconstituer ce fonds de réserve alors que la politique de la précédente législature était de vider ce dernier. Le Président et Monsieur COURTOIS précisent que c'est un sujet de discussion chaque vendredi au Collège où le Président du CPAS est désormais présent ce qui aide à avancer. Quelques pistes ont déjà été avancées telle que la revente de certains terrains pour lesquels les rentrées, en terme de loyers, sont faméliques. Ce n'est cependant pas la panacée. A l'intervention de Monsieur BONNET, le Président précise que ces discussions n'apparaissent pas dans les procès-verbaux de Collège car elles n'amènent à aucune décision et ne doivent donc pas apparaître dans les procès-verbaux. Monsieur BONNET signale que rien n'empêche de lister dans les divers les différents sujets de discussion évoqués en Collège. Cela permettrait de pouvoir questionner le Collège comme fait récemment avec le Directeur Général sur une quinzaine de points. A la question de Monsieur BONNET, Monsieur COURTOIS précise que le phasage en 4 ans pour le renouvellement des lits de la maison de repos est en lien avec la situation du fonds de réserve extraordinaire et évite de faire un emprunt conséquent en une fois. Ces différents emprunts seront réalisés par le Directeur financier via un marché public. Cet investissement aurait pu être prévu avant. Mais l'idée est de pouvoir envisager d'autres ressources que l'emprunt car cela affecte le budget ordinaire. Le Président abonde dans le même sens et espère que le compte 2024 le permettra. Il rappelle que le nouveau président du CPAS n'est en place que depuis décembre et qu'il hérite de cette situation. Des aménagements et investissements auraient pu être faits par l'ancien président lors de la précédente législature. Monsieur BONNET précise qu'il ne critique pas le fait que l'on va phaser cet achat sur 4 ans mais pose la question sur le fait que, si le financement se fait de toute façon par emprunts successifs, alors autant faire un seul marché public et tout acheter en une fois. Monsieur COURTOIS confirme que ce choix vise à pouvoir examiner d'autres moyens de financement. Monsieur BONNET précise qu'il préfère signaler des erreurs qu'il constate de manière anticipée à la séance publique du Conseil Communal car derrière ces erreurs se cachent bien souvent des membres du personnel administratif. Faute de temps, il signale qu'en page 3 du budget extraordinaire, on a une dépense pour l'achat d'une borne musicale pour 4.500 €. En page 5, on voit la recette par un prélèvement sur le fonds de réserve. Cependant, ce prélèvement ne se traduit pas dans les annexes du budget des voies et moyens. En l'état, Monsieur BONNET estime que le service extraordinaire ne peut être voté par le Conseil Communal. Après lecture, Monsieur COURTOIS confirme qu'il y a à priori une erreur dans l'annexe mais pas dans le budget lui-même tant en recettes qu'en dépenses. Le Président signale que, dans le compte général, il est indiqué, au code 14105, l'utilisation de

4.500 € en 2025 avec un solde présumé à la clôture 2025 de 14.656,80 €. Monsieur BONNET ajoute qu'il n'y a pas d'urgence à voter le budget extraordinaire et, si cela est possible, de le voter le mois prochain avec les annexes correctes. Le Président précise que ce budget a été voté à l'unanimité au Conseil de l'Action Sociale et qu'il devrait donc être revoté. Il propose d'amendé la décision du Conseil à la délivrance de la bonne annexe pour ne pas pénaliser l'extraordinaire. On ne parle ici que d'une erreur dans une annexe alors que le budget lui-même est correct. A la question de Monsieur BONNET, le Directeur Général précise que la décision du Conseil peut être faite avec la mention que l'annexe relative au compte général 14105 soit amendée au niveau du chiffre indiqué à savoir 14.656,80 € en lieu et place de 19.156,80 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point avec l'amendement susmentionné pour le volet extraordinaire.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Asbl Action Logement WAPI (Agence immobilière sociale)

Vu la décision du Conseil Communal du 23 janvier 2025 décidant d'adhérer à l'A.I.S. WAPI et invitant le Collège Communal à initier la procédure, il est proposé au Conseil Communal :

- D'adhérer à l'agence immobilière sociale Asbl Action Logement WAPI située rue du Pétillon 31 à 7600 Péruwelz ;
- De marquer accord sur les statuts de cette agence immobilière sociale ;
- D'assurer la représentativité de la Ville d'Antoing au sein des organes de gestion de l'A.I.S. une fois le calcul réalisé selon la clé d'Hondt ;
- De transmettre la décision du Conseil Communal à l'Asbl Action Logement WAPI.

Madame HELLIN précise que son groupe estime plus opportun de consulter l'A.I.S. reprenant les communes voisines de Brunehaut, Rumes et Tournai parce que ces communes nous ressemblent au niveau de leur taille, de leur fonctionnement et parce qu'on travaille de manière générale assez étroitement avec elles que ce soit au niveau de la zone de police mais aussi de la SLHE. Les communes de Frasnes-lez-Anvaing ou de Mont-de-l'Enclus semble bien plus lointaines. A la question de Madame HELLIN, le Président précise qu'une A.I.S. se doit de fournir le service à une commune, quelle qu'elle soit, à partir du moment où celle-ci a décidé d'y adhérer. Si on prend le cas de Frasnes, qui est quand même assez similaire à la nôtre, la contribution pour 2 logements à l'A.I.S. de Tournai en 2019 était de 6.300 € alors qu'à l'A.I.S. Wapi c'est zéro. D'où leur retrait de l'A.I.S. de Tournai à la création de l'A.I.S. Wapi. L'objectif est quand même de louer à un tarif attractif pour des personnes en difficulté. Outre cet aspect particulièrement attrayant, l'A.I.S. Wapi dispose d'un site internet nettement plus visible, plus accessible que l'A.I.S. de Tournai. Cela facilitera le contact avec le citoyen. Lors de permanences, divers citoyens lui ont signalé les difficultés à se mettre en contact avec cette A.I.S. Par ailleurs, Péruwelz n'est jamais qu'à côté d'Antoing. Sans dire que l'A.I.S. de Tournai ne rend pas le service, l'idée de ne devoir engager de fonds communaux pour dire de mettre en gestion des logements est un atout surtout par les temps qui courent au niveau des finances locales que ce soit au niveau communal ou au niveau du CPAS. En ce qui concerne l'interdisciplinarité au niveau de la société de logements, le Président rappelle qu'il y aura un représentant du Conseil Communal et un représentant du Conseil de l'Action Sociale au sein des organes de gestion de l'A.I.S. A la question de Madame HELLIN, le Président précise

que les frais demandés aux membres sont repris dans les statuts qu'ils ont eux-mêmes élaborés en fonction de leurs desideratas. Par exemple, les mandats d'administrateurs de l'A.I.S. Wapi ne sont pas rétribués. Monsieur BONNET précise que le groupe GO avait déposé le point lors du Conseil précédent. Dans la discussion, le Collège avait signalé que, suite à divers demandes, ce point avait été repris dans son programme. Monsieur BONNET aurait aimé prendre connaissance des échanges de mail avec les A.I.S., sur les chiffres énoncés précédemment pour la commune de Frasnes et autres documents à analyser sur cette thématique. En tant que citoyen d'Antoing, si l'on veut se rendre à la permanence de l'A.I.S. à Péruwelz, il faut savoir que 3 villages ne sont pas desservis en transport en commun vers Péruwelz contrairement à Tournai. Par ailleurs, étant donné que Rumes et Brunehaut sont affiliées à l'A.I.S. Tournai Logement, cela voudrait dire que notre société de logements, la SLHE, va se voir indirectement impactée en ayant deux A.I.S. sur son territoire. Monsieur BONNET a cru entendre que la nouvelle Ministre en charge des A.I.S. avait un projet de fusion entre les A.I.S. et les S.L.S.P. Le citoyen d'Antoing n'aurait-il pas plus de facilités à se diriger vers une permanence sur Tournai plutôt que sur Péruwelz ? Ou alors, avoir un accord avec l'A.I.S. Wapi pour organiser une permanence sur Antoing. Le Président précise que la décision du jour est de placer le cadre par rapport à l'adhésion à l'A.I.S. Wapi et rappelle qu'un taxi social est mis à la disposition de la population. Mais rien n'empêche d'envisager une permanence sur Antoing avec les responsables de cette A.I.S. Madame OLIVIER signale avoir vu la camionnette de cette A.I.S. sur Antoing, probablement pour y rencontrer une personne intéressée par ses services. Le Président rappelle qu'Antoing dispose également d'une gare et d'un point d'arrêt de train pour se diriger vers Péruwelz. A la demande de Monsieur BONNET, le Président lui fera suivre ses échanges de mails sur le sujet. Madame HELLIN se dit également intéressée. Monsieur BONNET marque accord sur cette adhésion à condition que le citoyen d'Antoing ne soit pas lésé et ait vraiment un retour et ensuite travailler avec la société de logements pour qu'on puisse structurer ce service. Le Président propose que la Direction et le représentant de cette A.I.S. puissent venir prochainement à une séance du Conseil Communal pour que chacun puisse poser ses questions en toute transparence et ait tous ses apaisements. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que ces apaisements viendront avec les chiffres.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Patrimoine communal

Demande de suppression partielle et de déviation du sentier n° 41 à Péronnes avec désaffectation d'une parcelle du domaine public : examen – décision.

Considérant que Monsieur Gilles Plaquet, domicilié Rue Michel Holyman 1 à 7536 Tournai, a introduit, via Monsieur Gilles Roger Géomètre expert, une demande en vue de la suppression partielle et la déviation du sentier n°41 avec désaffectation d'une parcelle de domaine public à Péronnes ;

Considérant qu'il n'y pas eu de remarque durant l'enquête publique réalisée du 21 novembre 2024 au 20 décembre 2024 ;

Considérant que cette suppression partielle avec déviation et désaffectation d'une parcelle de domaine public ne déforcera pas le maillage des voiries communales dans la zone concernée :

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- sur la demande de suppression partielle et la déviation du sentier n°41 à Péronnes avec désaffectation d'une parcelle de domaine public comme repris sur les plans établis par Monsieur Gilles Roger Géomètre expert pour le compte de Monsieur Gilles Plaquet.

Le Président ajoute que cette désaffectation est motivée par le fait de donner accès à la parcelle cadastrée B 478a qui se trouve au plan de secteur en partie en zone à bâtir, ce qui permettra d'établir et introduire un permis pour la construction d'une nouvelle habitation.

Monsieur VIVIER signale que, pour une fois, c'est une demande officielle avec un but tout à fait logique. C'est un dossier qui a pu être discuté et permis de trouver une solution en déviant le sentier. Cela montre l'intérêt d'avoir une cartographie de ces sentiers, de ceux qui ont été déviés ou totalement supprimés. L'idéal serait d'avoir une discussion avec les propriétaires ou les agriculteurs pour que les sentiers soient remis en des endroits intelligents aussi bien pour ceux qui travaillent ou ceux qui veulent les emprunter. Lors d'une réunion mardi dernier, on a évoqué le sentier qui part de l'école de Péronnes jusqu'à l'ancien canal. On est ici devant un dossier exemplaire en la matière.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Marchés publics

- a) Marché public d'achat d'un bus pour les transports scolaires – Cahier spécial des charges et conditions du marché : examen – décision ;

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée directe avec publication préalable et sur le cahier spécial des charges.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que les choses sont maintenant faites dans l'ordre. On va décider aujourd'hui d'un marché public qui sera soumis à diverses entreprises qui vont ensuite proposer leur offre avant que le Collège ne décide de retenir l'une ou l'autre offre. Il faudra ensuite construire ce bus qui sera livré dans 6 mois, un an mais on peut espérer au plus vite. Pour la population, ce bus n'est pas là. Ce bus est à destination des services communaux bien qu'on pourrait imaginer qu'il puisse être mis à disposition d'un événement sportif ou autre. Cette histoire de bus n'est pas neuve. Elle avait déjà été évoqué deux législatures auparavant et le Bourgmestre de l'époque avait balayé cette idée car cela allait être un gouffre nécessitant trop de personnel. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit ravi de voir que ce projet soit aujourd'hui retenu. Dans les procès-verbaux de Collège, il est précisé qu'un agent communal va passer le permis D pour un montant de 2.920 €. Qui est cet agent, est-il déjà en place ou va-t-on le recruter ? Avons-nous d'autres membres du personnel qui disposent du permis D ou pas ? Le Président précise que le personnel a été sondé pour savoir qui serait intéressé pour conduire ce bus. Une personne s'est actuellement manifestée mais il est envisagé de relancer la demande avec quelques explications complémentaires car les missions dédiées à ce bus ne semblent pas avoir été bien comprises. Ses missions seront clairement liées aux services communaux et ne comprendront pas de prestations les week-ends. A la question

de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président signale que 3 voire 4 membres du personnel disposent du permis D mais l'idée est d'en avoir deux plus spécifiquement attitrés à cette tâche qui vise les déplacements scolaires et extrascolaires et pas des déplacements pour les clubs sportifs comme a déjà pu l'entendre. Les prestations seront liées aux besoins des écoles. Ce qui est certain, ce sont les déplacements vers la piscine de Your Nature et vers tous les partenaires en intramuros à savoir le Foyer Socioculturel, la bibliothèque,... Le coût de ces transports est actuellement de l'ordre de 100.000 € par an à raison de 150-160 € par transport. C'est ce montant qui explique ce choix car les prix ont littéralement explosé ces dernières années, au point que cela finit par bloquer les interactions que l'on pourrait démultiplier avec les acteurs actifs sur le territoire communal. Pour l'instant, il n'est pas prévu de remplacer les personnes qui seront prises par cette fonction.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Infrastructures ICT – Adhésion à l'accord-cadre VITO (institut flamand pour la recherche technologique) pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des TIC : examen – décision.

Le Président signale que, dans le cadre du renforcement de la cybersécurité de l'infrastructure informatique communale, il est proposé d'adhérer à l'accord-cadre VITO qui nous permettra d'accéder à des prix très compétitifs en la matière sans obligation aucune.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Subsides aux sociétés

- a) Subside « Antoing Bourle Pays Blanc » - A l'unanimité, le Conseil approuve le subside annuel et subside exceptionnel pour le Rosaire – Montants 200 € et 500 € ;
- b) Subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – Enfance déshéritée et orpheline – A l'unanimité, le Conseil approuve le subside d'un montant de 125 € ;
- c) Subside 2024 à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut – Par 18 voix pour et une abstention (Monsieur CEUNINCK), le Conseil approuve le subside d'un montant de 1.500 € ;
- d) Subside exceptionnel au club « Whitesharks » pour l'acquisition de matériel divers pour leur nouvelle balustrade – A l'unanimité, le Conseil approuve le subside exceptionnel d'un montant de 2.726,65 €.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Asbl COPROSUN

Asbl communauté d'énergie renouvelable « COPROSUN » - Approbation des statuts et du modèle de convention entre la communauté d'énergie renouvelable « COPROSUN » et ses membres : examen – décision.

Monsieur BOCQUILLON rappelle que la commune a adhéré au projet Coléco d'IDETA en 2019. Le projet a été mis en pause de 2021 à 2023 en attendant la publication de l'AGW du 17 mars 2023 reprenant les détails concernant les communautés d'énergie. Suite à cet AGW, IDETA a rédigé les statuts pour lesquels il a fallu l'accord de la CWAPE et de la Région wallonne.

Le nom proposé pour la communauté est COPROSUN (Coproduction et soleil).

Pour créer cette asbl, il faut 2 membres fondateurs. Dans ce cas présent, ce serait la commune et le CPAS d'Antoing. La gestion journalière (suivi, facturation,...) de la communauté sera opérée par IDETA.

Dans un premier temps, seuls les bâtiments communaux et les citoyens ayant rejoint le projet initial sur Bruyelle intégreront la communauté. En effet au début le projet était centré sur l'école de Bruyelle mais avec l'AGW du 17 mars 2023, il est élargi à l'ensemble de l'entité.

De nouveaux membres pourront intégrer la communauté au fur et à mesure de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

Le Président ajoute que les panneaux qui équipent les bâtiments communaux qui surproduiraient pourraient bénéficier à un tarif préférentiel auprès des habitants de l'entité.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Grégory Bocquillon

12. Circulation

Règlement complémentaire sur le roulage – A l'unanimité, le Conseil approuve la suppression d'un emplacement pour personnes handicapées rue de l'Orphaverie à Antoing, le long de l'immeuble n° 63.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rappelle qu'il avait proposé au Collège de se réunir en commission pour évoquer ce sujet mais, en l'absence de l'accord du Collège, ce point arrive aujourd'hui en séance publique. Il ajoute que, contrairement aux rumeurs récurrentes, il n'a aucun problème avec la Directrice de la crèche. Par ailleurs, les syndicats ont été mis en copie d'un échange de mail que j'ai eu avec l'administration. Cela a été signalé et ne doit plus arriver. Lorsqu'un conseiller communal adresse un mail à l'administration, il est hors de question que ce mail soit transmis à quiconque sans l'accord du conseiller communal en question. La crèche a ouvert en août 2019. Il semble qu'il y a toujours des tensions au sein de cette crèche, qu'il y a encore des problèmes, pas au niveau des enfants,

mais au sein du personnel. Après 5 ans et demi d'existence, on n'a toujours pas mis à jour le règlement de travail. Le Directeur général a indiqué que c'était en bonne voie mais il n'est pas admissible que l'on ait mis si longtemps pour ce faire (il faudra également le faire pour le futur chauffeur de bus). Certaines personnes indiquent qu'il y a parfois des difficultés par rapport à la prise de congés. Ce sont des choses qui doivent être réglées pour maintenir une entente la plus correcte possible au sein de ce service. On parle également d'équité à l'égard de l'ensemble du personnel. Est-il possible d'avoir les chiffres de fréquentation ainsi que le bilan financier 2024. On sait que c'est un service déficitaire et qui le sera toujours comme le sont d'autres services. Une enquête psychosociale a été lancée mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Il serait bien que ceux-ci puissent être analysés en commission lorsqu'ils seront rendus publics. Madame MORY présente les chiffres de fréquentation par trimestre : 1^{er} trimestre : 57 enfants ; 2^{ème} trimestre : 49 enfants ; 3^{ème} trimestre : 51 enfants et 4^{ème} trimestre : 48 enfants. En 2024, il y a eu 30 départs à l'école. Au niveau financier, on a, sans surprise, un déficit de plus ou moins 316.000 €. Ce chiffre est provisoire car le compte 2024 n'est pas encore arrêté. Si on enlève la dette du bâtiment, le déficit propre est de 160.451,73 €. Pour l'adaptation du règlement de travail, une première réunion a eu lieu 07 janvier 2025 en présence du DG, de la Directrice de crèche, de notre juriste et d'un syndicat et une seconde le 28 janvier en présence des mêmes personnes et des deux autres syndicats. En date du 31 janvier, le document adapté a été transmis aux syndicats et est en attente de leur accord. En ce qui concerne l'enquête psychosociale confiée à Cohezio, elle est toujours en cours. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que la dernière fois que la crèche a été évoquée au Conseil, c'était en avril 2024. Madame MORY ajoute que, en ce qui concerne les congés, la crèche est fermée entre le 21 juillet et le 15 août ainsi qu'une semaine en mai et deux semaines en décembre. En général, il leur reste 8 à 10 jours de congés à prendre selon leur gré et la Directrice leur donne sa réponse à leur demande de congé dans un délai d'un mois. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que rien n'a été fait entre avril et janvier, ce n'est pas admissible. On parle également d'une charte de bonne conduite qui a été adoptée. Le Président précise que cette charte n'a pas été adoptée. Il s'agit d'un document de travail qui est co-construit avec les délégations syndicales. A noter qu'il a fallu 4 doodles pour réussir à fixer une date avec tous les intervenants ce qui explique le timing relativement long. Monsieur MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il referra le point sur ce règlement dans six mois.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale, pour ceux qui ne localisent pas ou ne visualisent pas la rue de la Kennelée à Antoing, qu'il s'agit de la rue située entre la gare, le triangle de la rue Valembois et l'ancienne piscine. Cette route permet d'accéder au tennis et est parallèle au stade Jean Huart. Le Commissaire de police précisait, il y a un an, que la modification du règlement de cette voirie avait été votée le 25 mars 2010. A cette date, la nouvelle vocation donnée à cette voirie était une zone résidentielle. En 2024, le Commissaire s'étonnait que les signaux F12a et F12b n'apparaissent pas. Ils viennent cependant d'être installés. La question est de savoir pourquoi les aménagements d'origine, à savoir les plots en bois amovibles installés à hauteur de l'entrée du tennis, ont d'abord été détruits par on ne sait qui. Ils ont été remplacés par des plots en plastique, remplis de sable, et qui étaient régulièrement bougés par les riverains. Maintenant, on peut rouler en voiture dans cette voirie. Pourquoi a-t-on enlevé ce matériel et quel le statut aujourd'hui de cette voirie qui avait été déclarée en 2010 en zone résidentielle ? Le Commissaire de police confirme que cette voirie est toujours en zone résidentielle et les panneaux ont été installés la semaine du 11 février

dernier. Sans anticiper sur la question qui sera posée ultérieurement par un colistier, la police fait son travail et nous signale les endroits où des panneaux doivent être posés par la main d'œuvre communale. Cette pose a été faite conformément aux dispositions de la délibération du 25 mars 2010. Suite à ces placements de panneaux F12a et F12b, le Commissaire a demandé d'enlever les barrières de type New Jersey puisqu'il n'y avait plus de raison de les maintenir étant entendu que la circulation dans cette voirie est autorisée dans les deux sens de circulation avec une vitesse limitée à 30 km/h. Il va de soi que nos services seront attentifs à l'évolution de la situation suite à cette réouverture. On s'est simplement conformé à ce qui a été décidé en 2010. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président ne sait pas pourquoi ces plots ont été installés à l'époque

15. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve les procès-verbaux des séances du 23 janvier 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

16. Questions orales

Madame FARINEAU expose sa question :

« Je tiens à attirer votre attention sur une problématique récurrente qui touche notre commune, à savoir la propreté en ville et dans nos villages. En effet, chaque jour, nous pouvons constater de nombreux dépôts clandestins le long des routes, tant communales que régionales. Canettes, emballages alimentaires, déchets en tout genre sont fréquemment abandonnés, même à proximité des points d'apport volontaire.

Je souhaiterais savoir ce qui a été mis en place pour lutter contre ce fléau de l'incivilité.

En outre, selon l'organigramme de l'administration communale, un agent constatateur est chargé du suivi de cette problématique. Pourriez-vous me fournir des statistiques détaillées sur son travail, à savoir :

- Combien d'heures cet agent consacre-t-il chaque semaine sur le terrain ?

- Combien de sanctions administratives communales ont été infligées au cours de la législature 2018-2024 ? Je vous demande un détail de ces sanctions par année.

Enfin, prévoyez-vous d'autres mesures pour renforcer la lutte contre ces incivilités et garantir un cadre de vie plus agréable et propre pour nos concitoyens ? »

Madame FARINEAU estime que l'échevin n'a, semble-t-il, pas eu l'occasion de préparer la question. A l'intervention de Madame FARINEAU, le Président tient à rappeler que les questions orales d'actualité sont censées concerner des faits qui se sont produits entre le dernier Conseil Communal et celui qui se tient. Les chiffres évoqués dans la question sont précédents à ces dates. Néanmoins, il sera répondu à la question mais les derniers chiffres ont été fournis en dernière minute par l'administration et l'échevin n'en prend effectivement connaissance que maintenant. Madame FARINEAU montre des photos récentes démontrant que ce sujet est bien d'actualité. Monsieur BOCQUILLON précise, qu'en ce qui concerne la propreté publique, il est très difficile de sanctionner les gens car la plupart des dépôts, 90%, sont « anonymes ». Rien ne permet de connaître le responsable du dépôt. Pour les 10%

restants, plus de la moitié des contrevenants sont insolvable et donc la sanction n'a pas d'effet.

Pour les caméras, très peu de PV sont rédigés du fait que les citoyens communiquent via les réseaux sociaux sur l'emplacement des dites caméras. Elles ont tout de même pour effet de diminuer les dépôts momentanément.

Pour le nombre d'heures, ça varie suivant la charge de travail (et les congés) de l'agent mais on peut donner une moyenne de 6 heures par semaine.

Pour le nombre de sanctions administratives communales, les chiffres sont les suivants :

2018 : 37 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées ;

2019 : 26 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées ;

2020 : 37 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées ;

2021 : 23 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées ;

2022 : 19 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées ;

2023 : 18 sanctions administratives communales (Amendes) ont été infligées.

En plus de ces résultats, Monsieur BOCQUILLON précise avoir pris contact avec le SPW pour les remontées de Nationales. A partir du mois de mars, ils vont mettre quelque chose en place via un cahier des charges. Un passage serait prévu deux fois par mois. En ce qui concerne l'intramuros, quand il y a des dépôts clandestins, l'échevin n'hésite pas à aller les rechercher lui-même. Faire une photo c'est bien mais que celui qui fasse la photo ramasse lui-même et on n'en parle plus. Monsieur MAHIEU qu'il y a trop de laisser faire. L'état de la bretelle allant vers Bruyelle est scandaleux. Il faut sanctionner. Le Président signale qu'une consigne sur les canettes pourrait peut-être améliorer les choses. Madame FARINEAU signale avoir pris des actions mentionnées par Monsieur BOCQUILLON mais ce n'est pas suffisant tout le monde est d'accord. Par contre, dire que ce n'est pas à notre échelon qu'on va changer les choses, elle ne peut être d'accord avec cette affirmation. L'échelon communal est celui qui est le plus proche du citoyen donc on peut faire changer les choses. La propreté, c'est essentiel, c'est l'image de notre commune. Quand on arrive dans une commune sale, ça dissuade les touristes. L'agent constatateur joue un rôle clé dans la gestion de la problématique des déchets. Depuis des années, il y a un souci avec ce poste-là. Il y avait deux personnes avant et désormais plus qu'une qui joue ce rôle et il n'a pas assez de temps à y consacrer. Il va falloir augmenter ses moyens que ce soit en heures ou engager quelqu'un. Il y avait quelqu'un avant donc c'est qu'on avait l'ambition d'aller plus loin. On a investi dans des petites caméras mais il faut les changer d'emplacement très régulièrement pour pouvoir identifier les contrevenants. Cet objectif est d'ailleurs dans la DPC. Ce volet est de la répression mais on peut aussi sensibiliser les gens. Il y aura une campagne de sensibilisation BeWapp en mars prochain et Madame FARINEAU invite tout le monde à faire des équipes car si on est nombreux à conscientiser les citoyens, cela peut apprendre les bons réflexes et il y aura moins de déchets dans la nature. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les coûts liés au ramassage des déchets abandonnés représentent une somme importante dans le budget communal et il faut donc investir tant dans la répression que dans la prévention. On pourrait mettre en place un suivi régulier des résultats avec des indicateurs qui seraient clairs avec d'un côté, la réduction du nombre de dépôts sauvages, et de l'autre, l'augmentation des sanctions administratives communales. Cela permettrait d'évaluer les actions menées par la commune et d'anticiper voire ajuster les mesures à prendre. Si on constate que la diminution des dépôts est insuffisante, c'est qu'il faut augmenter les sanctions. Et comment y arriver ? En plaçant des caméras, en sortant l'agent constatateur sur le terrain et c'est comme cela qu'on y arrivera. C'est au niveau communal qu'il faut agir car c'est au niveau des citoyens qu'il y a des mécontentements par rapport à cette problématique. Madame FARINEAU ajoute qu'il serait bon d'évacuer une fleur déposée par la commune pour la commémoration de l'armistice

au monument aux morts de Péronnes. Cela ne donne pas non plus une belle image de la commune.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ désire poser une question purement administrative mais voudrait une mise au point concernant la gestion du courrier entrant, courrier mail, les ordres du jour du Collège, du Conseil Communal ainsi que des PV de ces deux instances. Quelles sont les obligations réglementaires à ce propos et comment sont-elles transposées dans notre commune ? Comment sont consignées par exemple ces informations, par quel agent et sur quel support ? Le Président tient à rappeler les éléments repris dans le R.O.I. du Conseil Communal car cette question orale n'est pas une question d'actualité au sens de ce R.O.I. et il y sera donc répondu par écrit dans le mois. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en convient mais mettra cette question comme point supplémentaire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Madame HELLIN expose sa question :

« Ma question portera sur les nuisances sonores connues le 10 février dernier et les questions que celles-ci soulèvent.

Le 10 février dernier au soir, beaucoup d'habitants ont été interpellés par un bruit assez fort et à l'origine inconnue. Vous avez fait le nécessaire auprès de la police pour savoir d'où ce bruit provenait et surtout pour régler le problème. Cependant nous n'avons, sauf erreur de ma part, jamais eu d'explications sur la cause de ce bruit.

Savons-nous donc aujourd'hui quelle était l'origine précise de ce bruit et pouvons-nous mettre des mesures en place afin de s'assurer qu'une nuisance de ce type ne se reproduise plus. Pour aller plus loin, pourrions-nous envisager des mesures soit en concertation avec l'entreprise concernée, soit via une application de type Be-alert qui permettrait aux citoyens d'être rassurés lors d'événements impressionnants comme celui-ci qui peuvent sembler graves sans que leur nature ne le soit en réalité ? »

Le Président précise que ces nuisances provenaient bien de la sucrerie de Fontenoy et tient d'abord à féliciter les citoyens qui ont interpellés les forces de l'ordre ce qui a permis de localiser rapidement l'origine du problème. Il donne lecture de la réponse de l'entreprise par rapport à cet incident :

« Le 10 février, notre usine a subi un arrêt imprévu vers 20h en raison d'un défaut électrique sur notre chaudière. Celle-ci s'est mise en sécurité, et nous avons dû résoudre le problème avant de pouvoir redémarrer l'installation. Voici le déroulé des événements :

- **20h** : Arrêt de l'usine
- **20h30** : Début du redémarrage, entraînant des nuisances sonores
- **22h30** : Fin des nuisances sonores
- **23h30** : Premier contact et explication donnée à M. Gauthier Dudant, bourgmestre d'Antoing
- **Durant la nuit** : Multiples tentatives pour revenir à notre puissance nominale
- **10h30** : Usine à nouveau opérationnelle

La cause du bruit est liée à notre chaudière qui produit de la vapeur. Cette vapeur est utilisée pour produire de l'électricité et chauffer le jus de betteraves dans nos caisses d'évaporation. Lors du redémarrage, nous ne pouvons pas envoyer toute la vapeur d'un coup dans l'usine, elle doit donc être rejetée dans l'air, ce qui peut créer un bruit important.

Nous comprenons que ce type de bruit peut être dérangement, surtout en soirée ou durant la nuit, mais il est malheureusement impossible de l'éliminer complètement. Un arrêt imprévu nous oblige à redémarrer aussi vite que possible et ce quelle que soit l'heure.

Cependant, nous mettons en place plusieurs mesures pour minimiser ces nuisances :

- Amélioration continue de l'usine pour augmenter la fiabilité de notre outil industriel (l'arrêt du 10 février représente notre plus long arrêt de cette campagne et mini-campagne soit depuis début septembre.)*
- Installation d'un nouveau réducteur de bruit sur la chaudière (une caisse de détente intermédiaire) avant septembre 2025*
- Intégration de la police de l'environnement dans nos processus internes pour les tenir informés*
- Réactivité rapide vis-à-vis des autorités communales lorsqu'elles nous interpellent*

De plus, nous finalisons actuellement une étude d'incidence sur l'impact de notre usine sur le voisinage, y compris sur le plan du bruit. Cette étude se concentre sur le bruit en cas de fonctionnement normal, mais nous y accordons beaucoup d'importance. Quatre riverains de Fontenoy et Vezon ont été approchés par un auditeur externe pour obtenir tant des données quantitatives que leur ressenti personnel.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou pour organiser une visite de nos installations, par exemple au mois d'avril, une fois la mini-campagne achevée. Nous serions ravis d'accueillir tout le conseil communal.

Pour conclure, nous voulons vous assurer que nous faisons de notre mieux jour et nuit pendant six mois pour éviter les arrêts imprévus. Nous continuerons à travailler dans les mois et les années à venir pour minimiser l'impact sur notre voisinage tout en maintenant Fontenoy parmi les sucreries les plus performantes d'Europe.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration. »

Le Président ajoute qu'Isal Sugar annonce l'installation d'un nouveau réducteur de bruit sur la chaudière avant septembre 2025. A la question de Madame HELLIN, le Président précise qu'une information provenant directement de l'usine aurait pu être diffusée dès le lendemain auprès de la population via un communiqué qui aurait été relayé par les réseaux communaux. Il rappelle que la réaction du citoyen vers les forces de l'ordre est important dans ce genre de situation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que cet incident vient s'ajouter aux autres rencontrés dans cette entreprise ce qui est pour le moins inquiétant. Il y a de quoi s'interroger sur cette société : l'usine est-elle soumise à un régime inhabituel, y a-t-il un problème de maintenance ou de qualification du personnel ? Tout industriel dira que c'est tout à fait anormal de cumuler autant d'incidents en aussi peu de temps. Le Président transmettra ce constat auprès de l'entreprise.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président confirme qu'un point peut être ajouté en urgence si le Conseil l'approuve.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« L'année dernière, j'étais déjà intervenu sur le sujet à savoir la complexification et la diversité parfois exotique des panneaux de signalisation sur l'entité.

Vous m'aviez répondu qu'il y allait avoir une réflexion sur le fond, la forme et que ce serait signalé aux services compétents, travaux et police afin d'uniformiser, de retirer et de quantifier les panneaux sur l'ensemble de l'entité.

Depuis, plus rien, rien n'a changé.

Une lueur d'espoir lors du vote du budget, une ligne budgétaire est ajoutée pour un montant de 30000 euros à l'extraordinaire. Lors de mon intervention, je vous félicite en espérant que cet argent sera utilisé de manière réfléchie et pour le bien-être de tous.

Pas de chance, on retrouve dans les PV du collège une commande pour des panneaux concernant les déjections canines pour 648 euros. Directement, on voit sur les réseaux sociaux les magnifiques panneaux avec un travail de qualité des personnes compétentes.

Il est évident que ce n'était pas le but de notre demande. Faire de l'entité un sapin de Noël avec des panneaux ajoutés à gauche et à droite de temps en temps, ce n'est pas l'objectif.

Je vous demande une réflexion sur le fond, avec un inventaire des panneaux (il existe ?), un retrait des panneaux usés ou n'étant plus d'actualité, une remise en place des piquets tombés, des sens interdits, des panneaux de direction et autres.

Et surtout une cohésion dans l'ensemble de l'entité.

Comme vous le savez, une réflexion globale va avoir lieu sur le site du grand large, ce serait le moment de suivre la dynamique et de faire la même chose dans toute la commune.

Dans le cas contraire, résumé la dépense de 30000 euros à quelques panneaux et quelques photos sur les réseaux, ce ne serait vraiment pas profitable à tous et ce ne serait qu'une dépense inutile aux yeux des citoyens mais aussi des conseillers que nous sommes. »

Le Président rappelle que, en matière de signalisation routière, les services de police établissent des rapports dès qu'elle est défectueuse ou détériorée, rapports qui sont transmis à la commune. Les panneaux sont toujours installés conformément aux dispositions légales avec l'autorisation des autorités de tutelle. S'il s'agit de voiries appartenant au SPW, ces rapports leur sont transmis afin qu'ils prennent leurs dispositions par rapport aux manquements constatés par les forces de l'ordre. Un état des lieux est prévu en juin avec le SPW. Au niveau du budget, un montant de 30.000 euros a bien été inscrit en budget extraordinaire pour l'amélioration et le remplacement de la signalisation sur notre commune. A ce jour, comme notre budget n'est pas encore revenu approuvé de la tutelle, les dépenses extraordinaires sont gelées. Nous fonctionnons en 12^{ème} provisoire pour le budget ordinaire. La dépense que vous évoquez a été prélevée sur le budget ordinaire pour répondre à une problématique dans certains quartiers (et non sur le budget de 30.000 euros). Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ revient sur un exemple cité par Monsieur VIVIER à savoir un cul-de-sac de la rue de Fontenoy juste avant le passage à niveau. Il est inconcevable qu'on ne sache pas remplacer un panneau en six mois. Ce panneau est indispensable pour éviter des accidents. Il doit quand même bien y avoir des panneaux en réserve, sinon il faut y remédier et avoir un stock des panneaux les plus importants. A la question de Messieurs BONNET et VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que le budget a été réformé par le Collège à la demande de la tutelle mais celle-ci nous a assuré que son avis sur le budget nous parviendrait bien avant le 28 février 2025. A la question de Monsieur VIVIER, le Président

précise que l'amende prévue en matière de déjections canines est reprise dans le Règlement Général de Police. Ces amendes peuvent être dressées par les services de police ou l'agent constatateur. A l'intervention de Madame LUCAS, le Président sollicitera les services de police par rapport au respect des emplacements de parking limités dans leur durée dans la Grand'Rue d'Antoing. Monsieur MAHIEU rappelle qu'il serait bien d'améliorer le système de diffusion du Conseil. Le Président signale que cela est à l'étude.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT